

AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro P-2365



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 27 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1333 *concernant le traitement des élus municipaux*, afin de prévoir une rémunération pour la présence d'un membre du conseil agissant sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales et pour prévoir une rémunération lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant et un avis de motion a été donné pour son adoption éventuelle.

1. L'article 1 du règlement numéro 1333 est modifié par l'ajout, à la fin, des paragraphes suivants :

Une rémunération additionnelle mensuelle, au montant de 1250 \$ est versée au membre du conseil, dûment désigné par résolution, pour siéger sur le comité concernant les affaires régionales et intermunicipales.

Lorsqu'un membre du conseil agit à titre de maire suppléant en l'absence du maire pour des raisons de santé l'empêchant de remplir ses obligations, il est versé au maire suppléant une rémunération équivalente à la rémunération versée au maire, à compter de la première (1^{ère}) journée suivant l'absence du maire, et cela, dans le cas où aucune assurance collective en matière d'assurance-salaire/court terme ne s'applique. Dans le cas où une telle assurance s'applique, la rémunération est versée au maire suppléant à compter de la fin du délai de carence de l'assurance- salaire/court terme.

Pour tout autre motif d'absence du maire, il est versé au membre agissant à titre de maire suppléant, une rémunération équivalente à la rémunération versée au maire, à compter de la 16^e journée de remplacement.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption par le conseil municipal lors d'une séance qui se tiendra au centre culturel du Domaine-Vert, au 17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord, le 9 mars 2020, à 19 h 30.

Ce règlement a une portée rétroactive au 1^{er} janvier 2020.

Donné à Mirabel, ce 29 janvier 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate